



Bruges

Le 29/10/2025
DEC-2025-125
PTO/Centre juridique/KB.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20251029-DEC-2025-125-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2025

Publication : 06/11/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2025-PERM-90 en date du 13 mai 2025, reçu en Préfecture de la Gironde le 21 mai 2025, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Festival littéraire Lettres du monde – Lumières !, la Ville de Bruges a souhaité organiser une rencontre littéraire avec l'autrice Vidya NARINE le 15 novembre 2025 au sein de la Ludo-médiathèque Le Château, sise 6 rue du Carros à Bruges (33520),

CONSIDERANT le contrat de prestation pour l'organisation de cette rencontre littéraire, proposé par l'association **LETTRES DU MONDE** domiciliée 9 rue Etobon Chenebier à Bordeaux (33100), représentée par Monsieur Patrick VENRIES en sa qualité de Président,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de prestation avec l'association LETTRES DU MONDE (SIRET 452 274 798 00035) pour l'organisation d'une rencontre littéraire avec l'autrice Vidya NARINE le 15 novembre 2025 à la Ludo-médiathèque Le Château,
- **De payer** à l'association LETTRES DU MONDE, sur présentation d'une facture, la somme de **800€ TTC (non-assujetti à TVA)**

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Frédéric GIRO